



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1. Identification du produit

Dénomination du produit selon GHS Timken GR224

Autres moyens d'identification Aucun(e)(s).

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée La graisse de lubrification.

Restrictions d'emploi recommandées Utilisation industrielle uniquement.

Coordonnées des fournisseurs

Nom de la société The Timken Company
Adresse 4500 Mount Pleasant Street NW
North Canton, OH 44720
États-Unis

Téléphone (234) 262-3000

E-mail Non disponible.

Personne à contacter INFOTRAC

Numéro de téléphone d'urgence 1-800-535-5053

2. Identification des risques

Classification de la substance ou du mélange

Dangers physiques Non classé.

Dangers pour la santé Non classé.

Dangers pour l'environnement Non classé.

Éléments d'étiquetage GHS, y compris les conseils de prudence

Symboles de danger Aucun(e)(s).

Mention d'avertissement Aucun(e)(s).

Mention de danger Le mélange ne répond pas aux critères de classification.

Énoncés de précaution

Prévention Non affecté.

Intervention Non affecté.

Stockage Non affecté.

Élimination Non affecté.

Autres dangers qui ne nécessitent pas une classification Aucun connu.

Informations supplémentaires Aucun(e)(s).

3. Composition/Renseignements sur les ingrédients

Mélanges

Identité chimique	Nom commun(s), synonyme(s)	Numéro CAS et autres identifiants uniques	Concentration
Acide nonanedioïque, sel de dilithium		38900-29-7	3.14

Remarques sur la composition Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage massique. Les composants non énumérés sont non-hazardous ou sont au-dessous des limites reoprtable.

4. Premiers secours

Description des premiers secours essentiels

Inhalation	Sortir au grand air. Contacter un médecin si les symptômes se développent ou persistent.
Contact avec la peau	Laver avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
Contact avec les yeux	Rincer avec de l'eau. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
Ingestion	Rincer la bouche. Consulter un médecin en cas de symptômes.
Principaux symptômes/effets, aigus et différés	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.
Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires	Appliquer un traitement symptomatique.
Informations générales	Vérifier que le personnel médical est conscient des substances impliquées et prend les mesures de protection individuelles appropriées.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction appropriés	Mousse. Poudre. Dioxyde de carbone (CO ₂).
Moyens d'extinction inappropriés	En cas d'incendie ne pas utiliser de jet d'eau car cela dispersera le feu.
Dangers spécifiques dus au produit chimique	En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent être produits.
Actions de protection particulières pour les pompiers	Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.
Équipement/directives de lutte contre les incendies	Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque.
Méthodes particulières d'intervention	Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes.
Risques généraux d'incendie	Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

6. Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes	Porter un équipement de protection approprié.
Pour les secouristes	Tenir à l'écart le personnel superflu. Pour plus de détails sur la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.
Précautions pour la protection de l'environnement	Éviter le rejet à l'égout et dans les environnements terrestres et les cours d'eau.
Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	<p>Déversements importants : Arrêter le débit de matière, si ceci est sans risque. Endiguer le matériau renversé si cela est possible. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.</p> <p>Déversements mineurs : Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Nettoyer à fond la surface pour éliminer toute contamination résiduelle.</p> <p>Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour plus de détails sur l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.</p>

7. Manipulation et stockage

Précautions pour garantir une manipulation sûre	Éviter toute exposition prolongée. Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques.
Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	Stocker dans un récipient fermé de manière étanche. Conserver à l'écart des matières incompatibles (voir la Section 10 de la FDS).

8. Contrôle de l'exposition/Protection individuelle

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle	Il n'y a pas de limites d'exposition pour ce ou ces ingrédients.
Valeurs limites biologiques	Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients.

Analyse des risques par niveaux de contrôle	Non applicable.
Contrôles techniques appropriés	Assurer une bonne ventilation générale. Le taux de renouvellement d'air devrait être adapté aux conditions. Si c'est approprié, clôtures de processus d'utilisation, ventilation d'échappement locale, ou d'autres commandes de technologie pour maintenir les niveaux aéroportés au-dessous des limites recommandées d'exposition. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux aéroportés à un niveau acceptable.
Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle	
Protection des yeux/du visage	Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux.
Protection de la peau	
Protection des mains	Porter des gants appropriés et résistant aux produits chimiques.
Autre	Porter des vêtements appropriés résistant aux produits chimiques.
Protection respiratoire	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
Risques thermiques	Porter des équipements de protection contre la chaleur, si nécessaire.
Considérations générales d'hygiène	Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect	
État physique	Solide.
Forme	Graisse.
Couleur	Rouge.
Odeur	Faible. Solvant de pétrole.
Seuil olfactif	Non disponible.
pH	Non disponible.
Point de fusion/point de congélation	Non disponible.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non disponible.
Point d'éclair	Sans objet.
Taux d'évaporation	Non disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Non disponible.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	
Limite d'explosivité inférieure (%)	Non disponible.
Limite d'explosivité – supérieure (%)	Non disponible.
Pression de vapeur	Non disponible.
Densité de vapeur	Non disponible.
Densité relative	Non disponible.
Solubilité(s)	
Solubilité (dans l'eau)	Insoluble dans l'eau.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non disponible.
Température d'auto-inflammabilité	Non disponible.
Température de décomposition	Non disponible.
Viscosité	Non disponible.
Autres informations	
Propriétés explosives	Non explosif.
Propriétés comburantes	Non comburant.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
Stabilité chimique	Ce produit est stable dans des conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
Conditions à éviter	Contact avec des substances incompatibles.
Matières incompatibles	Agents oxydants forts.
Produits de décomposition dangereux	On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

11. Propriétés toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation	N'est pas présumé avoir des effets nocifs en cas d'inhalation.
Contact avec la peau	Un contact prolongé avec la peau peut entraîner une irritation temporaire.
Contact avec les yeux	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.
Ingestion	Peut causer des gênes en cas d'ingestion.

Symptômes Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	On ne s'attend pas à ce que ce produit présente une toxicité aiguë.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Un contact prolongé avec la peau peut entraîner une irritation temporaire.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	
Sensibilisation respiratoire	N'est pas un sensibilisant respiratoire.
Sensibilisation cutanée	Aucune sensibilisation cutanée n'est attendue pour ce produit.
Mutagenicité sur les cellules germinales	Il n'existe aucune données indiquant que ce produit, ou tout composant présent à des taux supérieurs à 0,1%, soit mutagène ou génotoxique.
Cancérogénicité	Non classé quant à la cancérogénicité pour l'homme.
Toxicité pour la reproduction	Ce produit ne donne normalement pas lieu à des effets sur la reproduction ou le développement.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	Non classé.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	Non classé.
Danger par aspiration	Ne constitue pas un danger par aspiration.
Autres informations	Aucun(s) connu(s).

12. Informations écologiques

Écotoxicité	Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Cependant, la possibilité que des déversements majeurs ou fréquents aient des effets nocifs ou dangereux pour l'environnement n'est pas exclue.
Persistance et dégradabilité	Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité des composants du mélange.
Potentiel de bioaccumulation	Aucune information disponible.
Mobilité dans le sol	Le produit est insoluble dans l'eau. Présumé peu mobile dans les sols.
Autres effets néfastes	Aucun autre effet indésirable sur l'environnement (par exemple appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement climatique) n'est attendu pour ce composant.

13. Considérations relatives à l'élimination

Méthodes d'élimination

Instructions relatives à l'élimination	Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés en décharge agréée.
Réglementations locales relatives à l'élimination	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
Code des déchets dangereux	Le code de déchet doit être attribué en accord avec l'utilisateur, le producteur et les services d'élimination de déchets.
Déchets de résidus / produits non utilisés	Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Les doublures intérieures ou récipients vides peuvent conserver des résidus de produit. N'éliminer cette matière et son récipient qu'en prenant toutes les précautions nécessaires (voir : Instructions relatives à l'élimination).
Emballage contaminé	Les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit. Respecter les avertissements de l'étiquette même quand le récipient est vide. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

14. Informations relatives au transport

ANTT

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

Ministère des transports des États-Unis (Department of Transportation, DOT)

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

SCT

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

IATA

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

IMDG

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non établi.

15. Informations réglementaires

Réglementations internationales

Protocole de Montréal

Sans objet.

Convention de Stockholm

Sans objet.

Convention de Rotterdam

Sans objet.

Protocole de Kyoto

Sans objet.

Convention de Bâle

Sans objet.

Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	Sur inventaire (oui/non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques industrielles (AICIS)	Non
Canada	Liste des substances domestiques (LSD)	Non
Canada	Liste des substances non domestiques (LSND)	Non
Chine	Inv. des subst. chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	EINECS (Inventaire européen des produits chimiques commercialisés)	Non
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques nouvelles et existantes (ENCS)	Non

Pays ou région	Nom de l'inventaire	Sur inventaire (oui/non)*
Korée	Liste de produits chimiques existants (ECL - Existing Chemicals List)	Non
Nouvelle Zélande	Nouvelle-Zélande - Inventaire	Oui
Philippines	Inventaire philippin des substances chimiques nouvelles et existantes (PICCS)	Non
Taiwan	Taiwan, inventaire des substances chimiques (TCSI)	Oui
États-Unis et Porto Rico	Inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act)	Non

*« Oui » indique que tous les composants de ce produit sont conformes aux exigences d'inventaire gérées par les pays membres

Un « Non » indique qu'un ou plusieurs des composants du produit ne sont pas répertoriés ou sont exemptés de listage sur l'inventaire tenu par les pays concernés.

16. Autres informations

Date de révision -

Liste des abréviations

ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux).

ADR : Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.

ANTT : Agência Nacional de Transportes Terrestres (Agence brésilienne du transport terrestre).

CAS : Chemical Abstracts Service (Service des résumés analytiques de chimie).

DOT : Ministère des transports, États-Unis.

SGH : Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.

CIRC : Centre International de Recherche sur le Cancer.

IATA : International Air Transport Association (Association internationale du transport aérien).

Recueil IBC : Recueil international des règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac.

IMDG : International Maritime Dangerous Goods (Code maritime international des marchandises dangereuses).

MARPOL : Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires.

NFPA : National Fire Protection Agency (agence nationale de protection contre l'incendie).

SCT : Secrétariat des communications et des transports du Mexique (NOM-002-SCT/2011).

STEL : Short-term Exposure Limit (Valeur limite d'exposition à court terme).

TWA : Moyenne pondérée dans le temps.

Références

Seuils quantitatifs de substances chimiques dangereuses sur le lieu de travail

Clause de non-responsabilité

The Timken Company ne peut en aucun cas prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations ou des produits d'autres fabricants associés à ses produits. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un stockage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate. Les informations contenues dans cette fiche sont exactes dans l'état actuel des connaissances et reposent sur les données disponibles au moment de la préparation du document.